

Communiqué de presse

Nantes, le 05 mars 2018

Abandon du projet NDDL : Les acteurs économiques bretons et ligériens appellent le gouvernement au respect de ses engagements en faveur du renforcement de l'accessibilité aéroportuaire du Grand Ouest.

Le 17 janvier dernier, le gouvernement a abandonné le projet de transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique sur le site de Notre Dame des Landes.

Ce projet soutenu par les acteurs économiques des régions Bretagne et Pays de La Loire répondait à un enjeu stratégique, celui du désenclavement de nos territoires par la construction d'une plateforme aérienne ambitieuse à même de répondre aux besoins de déplacements des 10 millions d'habitants de ces deux régions, pour les cinquante prochaines années.

Si nous déplorons ce renoncement, la question de la périphéricité du Grand Ouest reste entière.

Les engagements du Premier Ministre et du Gouvernement pour "garantir le développement de la région Ouest" (*) doivent désormais être honorés.

En conséquence, nous, acteurs économiques de l'Ouest, rappelons les trois enjeux prioritaires énoncés par le gouvernement et auxquels nous sommes farouchement attachés :

1. Réaménager l'aéroport de Nantes Atlantique

Nantes Atlantique dessert un bassin de chalandise qui concerne une grande partie de nos deux régions. Nous demandons qu'il soit agrandi et modernisé (aérogare, parking, piste) pour accueillir le trafic actuel et à venir, en très forte augmentation, tout en protégeant les riverains des nuisances sonores.

2. Mieux répartir le trafic aérien du Grand-Ouest

Cet objectif affiché par le gouvernement doit se traduire concrètement par une modernisation des plateformes aériennes de nos territoires accueillant un trafic passager régulier, Rennes St-Jacques (aérogare, pistes et parking) et Brest-Guipavas.

Il doit également s'accompagner du développement et de la modernisation des principales infrastructures d'accès aux plateformes de Rennes et de Nantes, tant sur le plan routier (périphérique nantais, franchissement de la Loire et RN164) que ferroviaire (TER-Air), notamment par une attention particulière portée à la ligne Rennes-Redon-Nantes permettant l'interconnexion de deux aéroports majeurs du Grand-Ouest comme vers les liaisons avec les autres villes bretonnes et ligériennes.

() Notre Dame des Landes : garantir le développement de la région Grand Ouest. Communiqué du Premier Ministre 18 janvier 2018*

La modernisation et la fiabilisation du barreau ferroviaire entre Quimper et Brest demeurent, dans ce même objectif d'accessibilité de nos plateformes aéroportuaires, une priorité.

3. Développer les lignes LGV pour accéder aux plateformes aériennes franciliennes

Faciliter l'accès à l'aéroport d'Orly (TGV-Air) suppose de moderniser la ligne Le Croisic-Nantes-Angers-Sablé-région parisienne comme d'améliorer les liaisons Brest-Rennes et Quimper-Rennes (via Redon) pour rejoindre Orly en moins de trois heures depuis la pointe de la Bretagne et en moins de deux heures depuis Nantes.

L'augmentation des fréquences et la fiabilité des liaisons vers Roissy ne trouvera une complémentarité avec les liaisons aériennes qu'à la condition expresse de réaliser préalablement les travaux de l'Interconnexion Sud LGV prévues depuis de très nombreuses années.

Les acteurs économiques de l'Ouest demeurent très attentifs aux questions d'attractivité et de développement économique de leurs territoires. De nombreuses décisions d'investissement sont aujourd'hui suspendues par un manque de visibilité sur l'accessibilité de l'Ouest résultant de la décision du 17 janvier 2018. C'est pourquoi ils demandent que ces trois chantiers résultant des engagements pris par le Premier Ministre soient réaffirmés avec précision et planifiés dans les prochaines semaines pour mettre définitivement un terme aux très longues années d'incertitudes qui ont affecté le développement de ces territoires.

Les acteurs économiques de nos régions demandent également à l'ensemble des collectivités territoriales de leurs deux régions, engagées dans la défense de l'accessibilité de l'Ouest de la France, d'œuvrer ensemble en faveur de cet objectif commun qui concerne aujourd'hui plusieurs millions d'habitants et 300 000 entreprises. Ceci est d'autant plus vrai qu'en matière d'accessibilité et d'attractivité économique, les découpages administratifs perdent beaucoup de leur pertinence face à la réalité économique que vivent les entreprises de nos territoires et ce, dès lors que l'on s'éloigne de Paris.

Les signataires :

Jean-François Gendron, Président CCI Pays de la Loire

Jean-François Garrec, Président CCI Bretagne

Yann Trichard, Président CCI Nantes St-Nazaire

Emmanuel Thauhier, Président CCI Ille-et-Vilaine

Vincent Charpin, Président, MEDEF Pays de la Loire

Joël Chéritel, Président MEDEF Bretagne

Patrick Cheppe, Président MEDEF 44

Hervé Kermarrec, président MEDEF 35

Olivier Morin, Président CPME Pays de la Loire

Jean-Luc Cadio, Président CPME Loire-Atlantique

Philippe Plantin, Président CPME Ille-et-Vilaine

Bruno Hug de Larauze, Président du Club des Trente

Sébastien Chadourne président du CJD Nantes Atlantique